



DEPARTEMENT EAU, PROMOTION DE L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT (DEPHA)
Projet d'Appui à la Gestion des Déchets Municipaux dans les Villes Secondaires du Burkina (PAGDM/VS)

Fiche synthétique du retour d'expérience du CEAS Burkina pour la mise en place des Cellules de Veille Environnementale (CVE)

Mise en place des Cellules de Veille Environnementale (CVE) dans les communes

Le contexte – Les enjeux :

La mise en œuvre des activités de gestion des déchets doit reposer sur une approche participative, qui suppose que toutes les parties prenantes s'approprient la démarche, les outils et s'impliquent activement dans le processus à toutes les étapes.

Les acteurs, qui sont chargés de la veille et de la mise en œuvre des actions de sensibilisation dans les quartiers doivent être accompagnés pour qu'ils réalisent leurs interventions sur le terrain dans des

conditions favorables. Les Cellules de Veille Environnementale (CVE) sont des unités issues des quartiers et qui constituent de véritables relais communautaires. Reconnues et soutenues par les autorités coutumières et religieuses, elles œuvrent aux côtés de la mairie pour une meilleure mise en œuvre des actions entreprises. La CVE assure surtout le relai de l'information et se charge de la sensibilisation de proximité dans les quartiers.



Un membre CVE propose des solutions face aux immondices dans son quartier

Objectifs attendus :

La mise en place des Cellules de Veille Environnementale (CVE) vise une meilleure appropriation et un engagement des populations dans la prise en charge des questions liées à la gestion des déchets.

Résultats attendus :

Les habitants sont mobilisés et sensibilisés sur les questions de salubrité par leurs pairs.

Démarche pour la mise en place des Cellules de Veille Environnementale :

La démarche de mise en place des CVE doit impliquer toutes les composantes des habitants du quartier. Ce sont eux qui choisissent sur la base de l'expérience et de l'influence des volontaires, les membres CVE. Retenir ceux et celles qui sont à mesure de jouer ce rôle. Ce choix doit respecter un certain nombre de conditions qui sont :

- ✓ Prendre en compte la structuration sociale existante ;
- ✓ Les membres sont identifiés par la population elle-même par quartier ;
- ✓ Le nombre de membres de la CVE dépend de l'importance de l'étendu du quartier
- ✓ Organiser une cérémonie d'installation officielle des membres

Actions préalables :

- ✓ Présenter le projet de mise en place de CVE aux autorités pour validation ;
- ✓ Informer la population à travers des canaux de communication appropriés (radio, crieurs public, affiches...);
- ✓ Recenser les mécanismes d'engagement communautaire ;
- ✓ Créer un environnement favorable à la motivation/participation ;
- ✓ Impliquer les conseillers municipaux dans l'organisation des séances de sensibilisation ;
- ✓ Se référer au plan IEC pour ne pas être en déphasage avec les objectifs de la commune en matière d'IEC ;
- ✓ Définir clairement les missions des membres en présence de tous.

Elaborer le budget :

les activités des CVE étant volontaire, elles n'ont forcément pas de budget mais des stratégies de mobilisation des ressources financières peuvent être mise en place afin de satisfaire aux besoins principaux.

Compositions d'un bureau CVE est la suivante :

- ✓ Budgétiser l'organisation de la séance de présentation aux autorités locales (membres du bureau du conseil municipal), et aux acteurs locaux
- ✓ Estimer les Frais de communication par mois
- ✓ Estimer les frais d'organisation des séances de sensibilisation dans les quartiers
- ✓ Budgétiser les frais d'organisation de la cérémonie d'installation officielle
- ✓ Prévoir l'achat de gadget pour les membres des CVE

Durée de l'intervention/ Périodicité :

Les CVE sont mises en place pour un mandat de deux années renouvelables.



Un chef de quartier devenu CVE pour servir sa communauté

Leçons à retenir :

Les leçons à tirer de cette expérience sont nombreuses :

Il ressort que les meilleurs mobilisateurs des populations sont les populations elles-mêmes. Les CVE étant constituées de personnes issues des quartiers et choisies par les habitants des quartiers sont les meilleurs ambassadeurs de la propreté.

Pour ce faire, les responsables CVE doivent être des personnes respectées dans les quartiers et aussi acceptées par les chefs coutumiers et religieux. Les membres CVE doivent être de bons exemples en matière de propreté pour leurs voisinages. Bien que leur action soit basée sur du bénévolat il est tout même nécessaire de prévoir de petits gadgets, des frais de carburant et de communication.

Afin de faciliter l'interaction et la coordination entre quartier, la mise en place d'un bureau communal est nécessaire.